C.R.I.C. N° 97 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 20 février 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Auditions.....1

Le Semestre européen.....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry.....1

Audition de M. Vanden Bosch et Mme Nuys, conseillers en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique

Intervenants : M. le Président, M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique, M. Disabato.....1

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Nemes, Cornillie, M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique, M. Disabato.....9

Organisation des travaux

Le Semestre européen

Intervenants : M. le Président, M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique, M. Desquesnes.....19

Liste des intervenants.....21

Abréviations courantes.....22

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

AUDITIONS

LE SEMESTRE EUROPÉEN

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le Semestre européen.

M. Vanden Bosch va nous présenter le fonctionnement du Semestre européen.

À l'agenda, nous avions également fixé l'audition de Mme Nuyts, qui malheureusement est dans l'impossibilité de nous rejoindre.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je propose M. Cornillie comme rapporteur.

M. le Président. - M. Cornillie est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de M. Vanden Bosch et Mme Nuyts, conseillers en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique

M. le Président. - La parole est à M. Vanden Bosch.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Bonjour à tous. Je suis ravi de revenir au Parlement de Wallonie. J'ai eu l'occasion plusieurs fois de faire des exposés, lors de la précédente législature, et cela fait un petit temps que l'on n'avait pas eu l'occasion de venir parler du Semestre européen.

C'est une opportunité vu les nouvelles impulsions que la Commission von der Leyen veut donner aussi sur cet instrument.

Ma présentation consiste aujourd'hui à vous donner les clés pour comprendre le processus et les clés pour vous, si vous vous l'appropriez. On verra que la Wallonie est entièrement concernée par ce processus de coordination des politiques économiques, sociales et d'emploi au niveau de toute l'Europe. Je suis ravi de vous le présenter aujourd'hui.

Il est utile de revenir sur l'origine du Semestre européen. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un cycle annuel de surveillance intégrée pour la coordination des politiques économiques, sociales et de l'emploi.

La base dans le traité, ce sont les articles 121 et 148, essentiellement. Que représente l'article 121 ? C'est le traité de Maastricht, c'est la coordination des politiques économiques qui avaient été intégrées au moment de la construction de l'euro, une politique budgétaire décentralisée, et la nécessité de coordonner l'économie au niveau européen, en particulier le budget. L'article 121 dit en essence : « Les politiques des États membres sont une préoccupation commune qu'il faut les coordonner au niveau du Conseil ». Le volet emploi a été intégré par le traité d'Amsterdam.

Que fait ce cycle ? Finalement, quand on pense à l'action de l'Union européenne, elle a des compétences exclusives, partagées, il y a tout un processus essentiellement colégislatif qui a lieu au niveau européen, mais l'Union européenne a aussi une compétence de coordination des politiques et toute cette coordination de politiques, qui sont donc nationales ou régionales, fait l'objet d'une coordination dans ce que l'on appelle le Semestre européen. Le Semestre européen est alors une forme de cycle qui organise un calendrier pour cette coordination.

Il y a des procédures spécifiques qui sont intégrées dans ce Semestre européen. Deux sont importantes. La première, ce sont les politiques budgétaires, fiscales. C'est ce que l'on appelle le Pacte de stabilité et de croissance. L'ensemble des règles budgétaires est aussi intégré dans le processus. Puis il y en a une deuxième que l'on appelle la procédure de déséquilibre macroéconomique, qui est aussi un processus qui vise à surveiller des déséquilibres macroéconomiques en Europe. Il faut savoir que tout ce processus-là a été mis

en place pendant la crise. Cette intégration est de 2010-2011.

Pourquoi cette procédure de déséquilibre macroéconomique ? On a constaté que plusieurs pays – typiquement l'Espagne, le Portugal, l'Irlande – ont fait face à des difficultés majeures, qui n'étaient pas dues aux budgets à l'origine. C'est une question de bulle immobilière ou de développements qui se sont avérés être insoutenables. L'Europe a mis en place un processus pour surveiller et monitorer ce qui pourrait être des déséquilibres. La Belgique n'est pas concernée par cette procédure actuellement, mais elle fait partie aussi du Semestre européen.

Cet instrument dynamique a été mis en place dans une période de crise, mais il a évolué. C'est un élément extrêmement important et l'on va aussi en discuter aujourd'hui, quant à l'impulsion que chaque Commission a voulu donner avec cet instrument.

D'abord, tout le volet social a été progressivement renforcé. À l'origine, il ne dominait pas. C'est aussi grâce à l'action du Parlement européen qu'il a pu être fait. Plus récemment, le socle européen des droits sociaux, qui a été proclamé par toutes les institutions européennes – c'était un dossier promu en particulier par la commissaire Thyssen – est aussi intégré dans le processus. Toute une série d'indicateurs sociaux est aussi surveillée dans le cadre du Semestre européen.

Il y a aussi une forme de rationalisation. Il y avait au départ énormément de recommandations faites pour chaque pays. En disant « énormément », j'exagère un petit peu, mais disons six à sept recommandations quand on est plutôt aujourd'hui sur trois à quatre recommandations maximum. L'idée est de se focaliser sur ce qui est le plus important. C'était l'influence de la Commission Juncker en particulier.

Le Semestre européen a aussi voulu renforcer le lien avec la politique de cohésion. Je reviendrai en détail par rapport à ce point, mais l'idée est qu'évidemment, si l'on identifie les principaux problèmes socioéconomiques dans chaque pays, la Commission a voulu aussi indiquer à chaque État membre comment utiliser au mieux les fonds de la politique de cohésion, les fonds structurels, le fonds social européen, pour les utiliser en priorité pour adresser les défis sociaux, d'emploi, mais aussi le développement de la productivité, investir dans l'innovation, la recherche, et cetera, et donc, de faire ce lien entre les défis d'un pays et la manière dont il utilise ces fonds. Cette nouveauté a été introduite l'année passée, avec en tête, par exemple, que la Région wallonne, dans sa négociation, dans sa discussion avec la Commission européenne, tienne compte de ces orientations. C'est un point de départ d'une discussion, mais c'est un point important.

Enfin, je le détaillerai en long et en large, la nouvelle stratégie de croissance de la commission et qu'elle promeut pour l'Europe, c'est le Green Deal. Il y a un renforcement très important de toutes les dimensions vertes au sein du Semestre européen. La soutenabilité environnementale est désormais entièrement intégrée, on en ressortira les premiers effets dans le cycle qui vient, le cycle 2020. Deuxième nouveauté pour cette année, c'est l'intégration des objectifs de développement durable des Nations unies. On avait la stratégie Europe 2020 qui s'achève cette année, désormais le Semestre européen sera aussi utilisé pour monitorer les progrès faits sur ces indicateurs de développement durable des Nations unies. Je pensais assurer aussi une certaine visibilité qui permet de se poser des questions et de voir dans quelle mesure les principales politiques, économiques, d'emploi et sociales améliorent ces indicateurs. En tout cas, c'est un marqueur important.

Fondamentalement, avant d'arriver dans les détails de la manière dont le Semestre européen fonctionne, il faut savoir qu'il prend la forme d'un dialogue, d'une part le niveau européen et de l'autre, les États membres. Le niveau européen définit des priorités politiques proposées par la commission, in fine adoptées par le conseil. Elle analyse et suit l'évolution économique et sociale dans chaque pays. Cela se fait essentiellement à travers le rapport produit par la commission pour chaque pays, un rapport pour la Belgique sera publié la semaine prochaine. Elle évalue la mise en œuvre et propose des recommandations spécifiques à chaque pays, notamment sur cette base de ce rapport, mais sur base d'un dialogue mené avec les États membres qui eux soumettent leur programme politique, le programme national de réforme, et la Wallonie produit un programme régional de réformes qui en fait partie. Les membres de la zone euro soumettent également leur plan budgétaire, ce que l'on appelle le programme de stabilité. La Belgique est concernée par ces deux volets et la Wallonie contribue aux deux principaux documents qui sont soumis à la commission.

Au-delà de ces éléments formels, le dialogue est beaucoup plus soutenu que cela. Je suis bien placé pour en parler, puisque je travaille à la Représentation de la Commission européenne en Belgique et suis responsable de ce dialogue en Belgique que ce soit au Fédéral ou dans différentes Régions ; c'est l'occasion de se rendre dans différents parlements pour présenter le rapport et les recommandations. On discute beaucoup avec les partenaires sociaux, on a une réunion aussi dans 15 jours pour présenter ce rapport et avoir une réflexion sur les priorités des partenaires sociaux ; je pense notamment au sein du Conseil central de l'économie, au niveau fédéral, mais ce même genre de dialogue peut avoir lieu au niveau régional aussi, pour dialoguer et voir si l'on est d'accord sur l'analyse faite par la Commission et échanger par rapport à cela.

Plus largement, au niveau politique, les administrations, toute la société civile, les organisations diverses, on essaie d'avoir un dialogue très soutenu et continu. C'est l'inverse, à mon sens, de l'idée d'une tour

d'ivoire où la commission produirait un rapport, c'est plutôt une forme d'agrégation sur base des capacités des services de la Commission pour chaque pays.

Il faut savoir qu'au sein de la Commission, vous avez à peu près une vingtaine de personnes qui travaillent au sein d'une équipe, dont je fais partie, qui ne s'occupent que de la Belgique. Ce sont des personnes qui travaillent sur des sujets très différents issus de différentes directions générales. Cela va de l'emploi au climat, à l'environnement, à la DG Regio, recherche, innovation, et cetera. Tous les sujets sont couverts dans le Semestre européen. Il y a tout ce processus de dialogue qui a lieu en vue de rédiger le rapport. Une fois que le rapport est produit, un dialogue étroit avec des autorités nationales, régionales, les principales parties prenantes, en vue de la production de ces propositions de recommandations qui auront alors une valeur politique. Ce travail n'est pas forcément visible, mais que ce soit au niveau politique, administratif ou de la société civile, il y a un échange très important.

Ce cycle, à quoi ressemble-t-il si l'on regarde un petit peu plus en détail ? Il est lancé en novembre avec ce que l'on appelle le moment où la Commission fixe les priorités dans l'examen annuel de croissance, qui s'appelle aujourd'hui la stratégie annuelle de croissance durable. C'est la nouvelle impulsion de la Commission von der Leyen sur laquelle je vais revenir.

Le rapport Pays dont je vous parle, c'est celui qui est produit fin février, début mars. C'est à ce niveau-là que l'on se situe. En avril, la Belgique soumet son programme de stabilité et le programme national de réforme. Comme je le disais, ce sont des documents importants. Il y a aussi à ce moment-là cette contribution régionale très importante. Dans le Parlement flamand, le ministre-président flamand présente le programme régional flamand au Parlement flamand et nous présentons le rapport. Il y a un échange aussi pour les députés sur ce programme. C'est une des bonnes pratiques observées en Europe. Ce n'est pas encore le cas, mais c'est peut-être une source d'inspiration, pour le Parlement de Wallonie afin de s'approprier aussi cette question.

Le processus de dialogue s'enclenche et la Commission propose des recommandations, en mai ou début juin. Elle prend aussi des décisions sous le Pacte de stabilité, donc tout ce qui concerne l'aspect budgétaire. Ces recommandations sont discutées au Conseil, dans différents formats du Conseil de l'Union européenne. Elles sont alors adoptées et puis validées au niveau du Conseil européen au début de l'été.

J'ai trois grandes étapes et trois principaux documents, c'est la stratégie annuelle en novembre ; le rapport pays, ce sera donc pour tous les pays, en l'occurrence, pour la Belgique, il sera publié la semaine prochaine, le 26 février et j'aurai l'occasion de revenir chez vous pour en discuter plus en détail avec vous. Je pense fin mars, date à définir. Troisième moment, les recommandations en mai ou juin. Si l'on regarde cette diapositive, pour vous donner une idée exhaustive, sur les dernières recommandations adoptées en juillet 2019, vous voyez l'ensemble des pays – il y en avait encore 28 à l'époque –, vous voyez les grandes catégories. Cela illustre bien, le champ large que couvrent ces recommandations qui vont des finances publiques à la fiscalité, en passant par le secteur financier, le marché du travail, l'éducation, et les politiques sociales, les politiques structurelles – on entend par là l'énergie, les industries de réseau, la recherche et innovation –, et l'administration publique, ainsi que l'environnement des entreprises. Vous voyez, pour chacun des pays, les thématiques auxquelles touchent les recommandations adressées par le Conseil.

Quel est l'impact ? C'est évidemment une question importante.

Dans son rapport Pays, la Commission monitore le progrès qui est fait sur chacune des recommandations. C'est un cycle continu. Le rapport qui sera publié la semaine prochaine fera un état des lieux des progrès accomplis sur un certain nombre de recommandations ; je vais vous les présenter dans un instant. Ce que l'on peut dire c'est que, dans certains cas de figure, on voit qu'il y a beaucoup moins de progrès qui existent. Là, c'est la situation pour l'ensemble des pays membres. On voit qu'il y a des progrès limités ou si l'on regarde l'ensemble des recommandations, elles ont été émises depuis 2011. Dès lors, il faut regarder absolument l'ensemble. Ce que l'on voit, c'est que généralement les recommandations qui ont été émises, il y a déjà quelques années, ont eu un certain effet. Par contre, les progrès plus récents – peut-être parce que l'on touche de plus en plus à des choses structurelles plus difficiles à régler à court terme – semblent se réduire sur les dernières années.

À mettre en parallèle avec la pertinence sans doute des recommandations. Oui ?

M. Disabato (Ecolo). - Ce schéma-là correspond-il à la Belgique ou l'Union ?

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - C'est l'ensemble. Cependant, je reviendrai peut-être plus en détail sur la Belgique lors d'une prochaine audition où l'on pourra faire un focus.

Je reviendrai dans cette deuxième partie de la présentation sur les deux derniers documents importants qui concernent spécifiquement la Belgique avec les recommandations 2019 pour la Belgique et l'opinion de la Commission sur le projet de plan budgétaire ; j'ai oublié de le mentionner tout à l'heure.

Pour les pays de la zone euro en octobre, le pays remet son projet de budget pour l'année suivante, donc

en octobre 2019, la Belgique a remis un projet de budget pour 2020. C'était un projet qui était largement à politique inchangée puisqu'il n'y avait pas de Gouvernement fédéral en place. Toutefois, on a pu tenir compte des mesures prises dans le budget wallon. La Commission remet un avis qui pose la question : « Ce budget respecte-t-il les règles budgétaires ? » En tout cas, c'est juste pour émettre un avertissement, une guidance sur le budget qui sera adopté et avertir d'une conséquence qui peut avoir lieu l'année suivante – je vais revenir sur ce point en détail.

Actuellement, quatre recommandations pour la Belgique qui portent sur :

- les finances publiques ;
- l'emploi ;
- l'éducation ;
- la formation ;
- la compétitivité et les investissements.

Les finances publiques, c'est le point le plus connu ; les questions du pacte de stabilité et le respect des règles. Cela cache la richesse des autres recommandations. Finalement, ce qui touche à la base juridique du pacte de stabilité, c'est la première phrase de la première recommandation. Là, simplement le conseil demande à la Belgique de s'assurer de respecter le pacte sur l'année suivante. C'est-à-dire de faire un ajustement structurel de 0,6 % du PIB. N'oublions pas que c'est une recommandation pour l'ensemble de la Belgique. Ce n'est pas une recommandation pour le Fédéral, ce n’est pas une recommandation pour la Wallonie. Cette recommandation porte sur l'ensemble des comptes publics. À aucun moment, la Commission n'est amenée à juger la trajectoire budgétaire wallonne, le niveau d'endettement wallon ou le déficit wallon. Par contre, même la trajectoire, même la répartition de l'effort au sein de la Belgique entre le Fédéral et les entités fédérées n'est pas de la compétence de l'Union européenne. Ce n’est pas à l'Union européenne de s'immiscer dans l'organisation interne de l'État belge et la manière dont elle compte satisfaire au pacte de stabilité. C'est donc la Belgique dans son ensemble ; toujours ces recommandations. C'est important à le souligner.

À côté de la question du respect du pacte de stabilité, il y a des recommandations un peu plus structurelles sur la viabilité budgétaire des soins de longue durée et des pensions. Les pensions, c'est un sujet très connu. Pourquoi la Commission fait-elle des analyses sur les pensions ? C'est à la fois sur l'adéquation et sur la soutenabilité. Dans certains pays, des recommandations de pension portent justement sur le fait qu'il faut développer un cadre de pension plus large pour couvrir plus de gens. Pour la Belgique et pour d'autres pays, c'est la question de la soutenabilité à long terme et garantir que ces prestations sociales très importantes soient pérennes aussi dans le temps.

Soins longue durée, par contre très important. Cette compétence a été transférée aux Régions.

Tout le coût du vieillissement, l'aide aux personnes âgées a fait l'objet de larges transferts lors de la dernière réforme de l'État. Donc, c'est une recommandation qui concerne plus particulièrement les Régions qui ne font pas face à ce défi budgétaire à court terme, mais à plus long terme, nos analyses indiquent que c'est un point d'attention.

Enfin, quelque chose de crucial, à mon sens, c'est l'amélioration de la composition et de l'efficacité des dépenses publiques.

Pour libérer les marges d'investissement, pour à la fois avoir des finances publiques saines, mais aussi dépenser dans de nouvelles priorités, ce que le Conseil recommande c'est de procéder à ce que l'on appelle des revues de dépenses, c'est-à-dire d'analyser en termes d'efficacité et d'efficience, les dépenses publiques pour changer les priorités si nécessaire, avoir l'ambition de faire peut-être mieux avec autant, voire mieux avec moins, mais de travailler et analyser, développer une culture d'évaluation sur la dépense publique pour faire face à une série de défis.

Le deuxième volet concerne l'emploi, l'éducation et la formation. Il y a deux parties. L'une concerne le marché du travail et l'autre porte sur l'éducation.

Sur le marché du travail, on regarde l'emploi. L'indicateur fondamental sur lequel la Belgique et la Wallonie peuvent le plus progresser, c'est le taux d'emploi. Il est recommandé de supprimer les contre-incitations à travailler, mais aussi de renforcer l'efficacité des politiques d'activation du marché du travail. Cela touche à la fois la formation, puisque l'on sait que les publics les plus touchés sont les personnes peu qualifiées, les travailleurs âgés, les personnes issues de l'immigration aussi. C'est assez marquant en Belgique, que l'on voit ces groupes, enfin caractérisés comme tels, qui sont moins intégrés sur le marché de l'emploi, d'où l'importance d'avoir des politiques efficaces aussi pour ces groupes.

Deuxième volet très important pour la Communauté française est l'éducation. Il y a deux volets : à la fois la performance, mais aussi l'inclusivité du système d'éducation et de formation. C'est quelque chose qui est peut-être plus large que simplement l'éducation. Un deuxième point concerne l'inadéquation des compétences. Elle est peut-être exacerbée à l'heure actuelle avec des pénuries d'emploi, mais c'est un problème plus structurel et qui renvoie au fait que l'on a en Belgique un potentiel sur des emplois à haute qualification ou à moyenne qualification, mais une grande réserve de main d'œuvre de personnes à faible qualification, d'où ce *mismatch*, cette inadéquation sur le marché du travail. Il faut donc, travailler là-dessus, à

travers des systèmes d'éducation et de formation performants.

Par rapport à la compétitivité, malgré beaucoup d'efforts qui ont été réalisés sur l'environnement de l'entreprise en Belgique, les entreprises, généralement, se plaignent de la lourdeur administrative ou régulatoire. Il y a toujours pas mal d'efforts à faire par rapport à cela. Ce phénomène est assez diffus et il touche parfois à la complexité du système fiscal. Des solutions plus structurelles passent certainement par la digitalisation des services – notamment les services publics –, le recours plus systématique à des outils d'évaluation, renforcer la culture de l'évaluation peut aussi améliorer à travers des meilleures lois, des meilleurs règlements l'environnement et le climat d'entreprise en Belgique.

On cite un certain nombre de secteurs : télécommunications, commerce de détail, services professionnels, dans lesquels il peut y avoir des obstacles à un certain dynamisme. On voit que ce sont des secteurs où il y a un manque de dynamique et des obstacles à la concurrence qui pourraient être levés.

Je termine brièvement sur la question des investissements. On parle ici de la politique économique liée aux investissements.

Il s'agit à la fois de politiques d'investissement public, mais aussi privé, tant dans l'infrastructure que dans le capital humain. Avec trois priorités pour la Belgique et ses Régions qui ont évidemment une très large compétence en termes d'investissements publics, puisque l'essentiel des investissements en Belgique, je crois, bien plus de 90 % sont couverts par le niveau régional et communal, sachant que le niveau communal a quand même une part d'investissement dans le total belge qui est très important.

C'est une caractéristique assez spécifique à la Belgique. Si l'on regarde les niveaux locaux dans d'autres États membres, le niveau communal en Belgique est responsable de beaucoup d'investissements. On peut penser à toute l'infrastructure routière en Wallonie, c'est très étendu, ce sont des charges importantes pour les communes.

Les transports durables, la mobilité, la transition énergétique – on va basculer vers une économie à faible intensité de carbone – puis la recherche et l'innovation.

Dernier élément dans la recommandation : les problèmes de mobilité ne sont pas dus qu'aux investissements. Évidemment, ce ne sont pas les investissements qui vont résoudre tous les problèmes de mobilité. Il y a aussi les questions d'incitation. On pense aux subsides à la voiture, réfléchir au système fiscal de manière plus générale, pour aussi promouvoir d'autres choix. Agir sur le comportement lié au transport.

Je pourrais faire un exposé beaucoup plus détaillé sur base du rapport Pays qui sera publié la semaine prochaine, donner plus de détails sur ces grandes thématiques, mais ici je voulais simplement vous donner un aperçu de l'état des lieux, les recommandations telles qu'elles sont actuellement pour que vous ayez déjà une idée de sur ce quoi portent ces recommandations en Belgique. On pourra aussi expliquer la prochaine fois le progrès qui a été enregistré par rapport à ces différents éléments en Belgique.

Pour ce qui est de l'avis sur le budget, c'est aussi un des derniers documents publiés par la Commission européenne, il est indiqué tout simplement qu'à politique inchangée, il y a un risque d'écart important par rapport à l'effort budgétaire recommandé, celui que j'indiquais dans la recommandation précédente, et ce, malgré la flexibilité qui a été accordée en 2019.

Il faut savoir qu'en 2019, un certain nombre de clauses de flexibilité existent. C'est assez complexe, je ne pourrais pas revenir sur toutes les clauses, mais il y a une clause d'investissement, une clause de flexibilité pour les réformes structurelles. La Belgique a aussi utilisé des clauses pour des événements exceptionnels liés aux attentats terroristes notamment, qui permettent de déroger au principe de la règle et d'en tenir compte, et ainsi d'abaisser l'effort requis sur l'année. Cela a été le cas en 2019, parce que la Belgique avait fait la demande d'utiliser cette clause qui portait sur un certain nombre de réformes menées par le Fédéral. La Commission – et le Conseil avait suivi la Commission dans son avis – avait considéré que la Belgique pouvait bénéficier de cette clause. Malgré l'abaissement de l'effort requis en 2019, à politique inchangée, il y a un risque d'écart important.

Quelles sont les deux prochaines grandes étapes de la Belgique sur le plan budgétaire du point de vue du processus européen ? D'abord, un projet de plan budgétaire actualisé puisque le dernier n'avait été présenté qu'à politique inchangée. Il faut attendre un gouvernement fédéral pour en avoir un complet puisque, comme je le disais, les mesures régionales sont déjà intégrées dans l'avis précédent pour répondre à cet avertissement.

Ensuite, mi-avril, la Belgique devra remettre son programme de stabilité, soit sa trajectoire budgétaire à moyen terme et définir ainsi son objectif et comment il s'installe dans le Pacte de stabilité. C'est sur cette base, au moment où la Commission propose des recommandations, en mai, que la Commission sera amenée à statuer. Il reste à peu près trois mois au plus avant que la Commission ne doive se prononcer et en particulier sur la question du critère de la dette, puisque le cœur de la problématique pour la Belgique, c'est la vitesse de réduction de la dette consolidée, la dette globale belge – c'est la question qui se pose. Il y a un point important que je n'ai pas mentionné précédemment, l'avis s'adresse à la Belgique dans son ensemble. Il est donc important qu'il y ait de la

coordination des politiques budgétaires par tous les niveaux des gouvernements.

Alors les priorités de la nouvelle Commission, je les mets ici sur une diapositive pour que puissiez bien cadrer les différentes initiatives qui seront prises sous cette législature, sous les six volets importants. Peut-être plus spécifiquement, puisque l'on parle aujourd'hui du Semestre européen, comme je vous le disais à l'instant, la nouvelle stratégie de croissance pour l'Europe, c'est le Green Deal européen.

À côté de cette transition énergétique et climatique qui devra être sociale pour réussir. Elle ne pourra pas l'être sans un accompagnement social important. Il y a aussi la transition digitale. Ce sont les deux grandes transitions sur lesquelles la Commission von der Leyen veut travailler. Alors, vous avez le troisième volet : une économie au service des personnes qui rejoint tout, qui englobe toute la politique d'emploi, la politique sociale, la politique économique, et qui est évidemment extrêmement central dans le Semestre européen.

L'Europe a une nouvelle cause avec ce Green Deal. C'est l'ambition phare. C'est une volonté qui se traduit notamment par un objectif de neutralité carbone en 2050, un objectif qui a été validé par tous les États membres. C'est quelque chose qui a un impact maintenant sur le Semestre européen. À commencer par cette nouvelle stratégie de croissance, donc comme je disais, la Commission, en novembre, propose les grandes orientations politiques pour l'année, pour ce processus de coordination des politiques économiques et elle a été rebaptisée « la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable ». C'est ce document que je vais utiliser pour présenter plus en détail. Vous avez aussi sur cette diapositive l'ensemble des documents publiés le 17 décembre dernier, donc peu après l'entrée en fonction de la nouvelle Commission.

Je viens de vous parler de l'avis de la Commission sur les projets de plans budgétaires. Je vais me concentrer sur ce document-là, mais sachez qu'il y a aussi une recommandation pour la zone euro dans son ensemble. Le rapport sur le mécanisme d'alerte porte sur les sept procédures de déséquilibre macroéconomique que j'ai évoqué brièvement. Ce qui est nouveau, c'est le rapport sur les performances du marché unique. Je n'entrerai pas sur ce sujet aujourd'hui, mais comme cela vous savez qu'il existe.

La stratégie annuelle pour une croissance durable – pour reprendre de nouveau la phrase prononcée par la Mme la Présidente von der Leyen –, le Green Deal européen, la nouvelle stratégie de croissance pour l'Europe et le document intègre cette nouvelle donne. Il met en œuvre quelque part cette vision qui a été exposée, à la fois dans les intentions politiques de la Commission. D'un côté, la Commission a proposé à travers son plan d'action pour ce pacte vert, ce Green Deal, toutes les initiatives qu'elle entend prendre au niveau européen. Il y a toute une série d'éléments. Je pense à la question de rehausser les objectifs climatiques pour 2030 qui vont arriver bientôt. Une proposition, une loi Climat aussi pour que cette question climatique soit considérée dans toutes les politiques au niveau européen, mais évidemment cette ambition ne peut pas être réalisée seulement avec le levier des politiques européennes et c'est aussi pour cela que cette coordination des politiques nationales est absolument nécessaire pour réaliser cette ambition. On ne peut pas devenir le premier continent neutre en carbone sans ces politiques coordonnées, efficaces, au niveau national et régional. D'où cette nouvelle stratégie.

Il y a des moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs : à la fois des réformes, l'investissement, des politiques budgétaires et plus généralement cette stratégie peut aider les États membres à atteindre leurs objectifs développement durable des Nations unies. La Commission l'intégrera pour la première fois dans le Semestre européen.

On mettra un accent particulier sur les aspects qui sont liés à l'économie et à l'emploi. Les prochains rapports publiés comporteront une analyse et un suivi plus spécifique sur ces objectifs de développement durable. C'est aussi pour la Belgique.

Dans le prochain rapport, un chapitre dédié au défi de la durabilité environnemental.

Sur base de cette impulsion politique, le rapport établi par la Commission européenne en tiendra compte et donc renforcera toute cette analyse sur la durabilité environnementale. Ce n'est pas fait pour remplacer en soi, vous avez aussi toute cette gouvernance dans l'union de l'énergie avec cette remise de projets nationaux, intégré l'énergie climat, les avis de la Commission, tout cela existe aussi. Cela vient en complément et renforce aussi les messages sur ces points notamment, en ce qui concerne la politique climatique.

La stratégie, si on la synthétise en une image, a quatre dimensions qu'elle englobe et qui sont interdépendantes, elles doivent se renforcer mutuellement. Le principe clé au centre est la durabilité compétitive ou compétitivité durable d'ailleurs qui doit rester le principe directeur de l'économie sociale de marché en Europe.

Les quatre dimensions doivent guider les réformes structurelles au niveau des États membres : politique en matière d'emploi, les investissements, les politiques budgétaires partout dans l'Union européenne.

Dans le cadre de cette approche, des synergies peuvent être créées entre différents volets. Mais il y a parfois des arbitrages, il est important de le souligner. On peut avancer plus dans un sens au détriment de l'autre. C'est la première fois qu'on le met plus en avant

dans la stratégie. Il y aura peut-être des *trade-off* entre les dimensions.

Il faut les combiner. Par exemple, quelles sont les conséquences sociales de la hausse des prix de l'énergie ? Cela nécessite à la fois des politiques budgétaires efficaces et des politiques sociales.

Vous avez les quatre dimensions, la croissance de la productivité, la stabilité macroéconomique et l'équité sociale. Ce sont les trois volets qui se retrouvaient déjà dans les stratégies précédentes. Ce qui a été mis en avant cette fois, vous l'avez compris, c'est l'environnement, la durabilité environnementale.

Je vais faire un petit mot sur chacune de ces dimensions.

D'abord la dimension verte puisque c'est celle qui est en particulier renforcée. Vous savez que l'on estime les besoins d'investissements annuels pour atteindre en Europe les objectifs climat 2030 à 260 milliards. En Europe, on sait que le plus grand besoin est l'efficacité énergétique des bâtiments, mais aussi en Belgique. Ce que l'Europe propose c'est avec son plan d'investissement durable sur lequel je reviendrai, peut aider avec ses moyens, avec le budget européen pour favoriser des investissements publics et privés qui vont dans ce sens. Le levier national reste primordial.

La deuxième dimension concerne l'équité sociale, avec la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux qui reste l'objectif essentiel dans cette dimension. La nouvelle stratégie continue de porter les principes de lutte contre les inégalités sociales et la convergence sociale vers le haut.

Le Semestre européen est avant tout utilisé pour assurer une convergence sociale vers le haut.

L'Union européenne a des compétences relativement limitées en matière sociale, mais peut utiliser aussi le Semestre européen pour recommander, guider les États membres à développer leurs politiques sociales pour favoriser une convergence vers le haut, donc sur l'emploi et sur le social.

On sait aujourd'hui qu'il y a un nombre très important de personnes en emploi en Europe, mais des disparités subsistent. Mais garantir un meilleur accès au marché du travail, investir dans les compétences pour s'adapter notamment à cette transition écologique et numérique – en particulier, on peut penser aux personnes les plus vulnérables – restera quelque chose d'essentiel.

Enfin, la transition environnementale doit être juste. Il est clair que s'attaquer à ce problème aura des effets redistributifs et donc, les personnes et les Régions les plus affectées par ces changements sociétaux doivent être soutenues. À son niveau, la Commission a proposé un mécanisme pour une transition juste qui devra offrir un soutien aux personnes et aux régions les plus touchées. Il inclut un Fonds de transition juste qui serait doté de 66 millions d'euros pour la Belgique, et un volume global de 7,5 milliards d'euros au niveau européen. La discussion est en cours au niveau du Conseil et l'on espère que cette proposition sera entièrement retenue pour faciliter aussi ces investissements dans les régions qui en ont le plus besoin en Europe.

Troisième dimension : la croissance et la productivité. L'emploi futur et les revenus du travail dépendent crucialement des gains de productivité. La première chose à souligner, c'est que les systèmes de recherche et d'innovation performants sont essentiels pour développer la productivité en Europe, mais aussi une meilleure utilisation des technologies digitales. À côté de cela, il faut des marchés qui fonctionnent bien, qui sont dynamiques, qui sont performants – que ce soit des marchés de produits, des marchés de services –, qui peuvent favoriser une bonne allocation des ressources ; une meilleure diffusion des technologies innovantes ; il faut aussi garantir un meilleur accès au financement ; des investissements importants sont nécessaires dans l'éducation, le développement des compétences numériques ; un environnement d'entreprise propice aux décisions d'investissement. Tout cela fait aussi partie des priorités. Vous voyez que cela fait aussi en partie écho à certaines des recommandations présentées qui portaient sur la Belgique.

Il est important aussi de souligner aussi que la transition énergétique est un défi, mais c'est aussi une opportunité de développer la compétitivité de nos économies en conférant à l'Europe un *first-mover advantage*, l'« avantage du pionnier » : s'investir dans ces nouveaux marchés, dans ces nouvelles compétences, pour aussi les exporter, construire une économie sur un modèle qui peut être compétitif, mais qui s'attaque aussi au changement climatique.

Enfin, quatrième dimension, la stabilité macroéconomique reste un ingrédient crucial. Ce n'est pas parce que la dimension environnementale est renforcée que les fondements sains d'un point de vue macroéconomique et budgétaire ne doivent pas être assurés. C'est très important pour les politiques de long terme, parce que cette transition sera un échec, si un dérapage majeur et une crise d'une ampleur macroéconomique mettaient à plat cette stratégie. Il faut aussi être conscient de l'importance d'assurer des finances publiques saines et de veiller à ne pas avoir des développements macroéconomiques insoutenables dans les pays de la zone euro en particulier, mais en Europe en général.

Voici une petite diapositive pour vous montrer ces différents objectifs qui seront intégrés dans le Semestre européen. On pourra les développer un peu plus la fois prochaine. Là, je pense que l'on a fait le tour de cette question, donc des nouvelles stratégies de croissance.

J'en viens aux principaux soutiens, parce qu'évidemment, il y a toutes des recommandations qui sont adressées aux États membres, avec la question de : que peut faire l'Europe pour soutenir la Belgique, la Wallonie dans ces démarches ? C'est important de cartographier tous les types de soutiens qui existent, à la fois les instruments financiers, à travers la Banque européenne d'investissement, à travers le fonds InvestEU, qui est là pour promouvoir des investissements privés, mais il y a aussi des fenêtres d'opportunité dans le social, grâce à ces fonds. Il y a tout le financement de la politique régionale. Je le disais, il y a une volonté de faire en sorte que ces fonds soient utilisés là où les défis les plus importants étaient identifiés en Europe. C'est aussi le cas pour la Wallonie.

À côté de cela, vous avez le programme pour le marché unique, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il y a un nouveau volet sur lequel je voulais un peu m'attarder, c'est l'expertise technique. C'est beaucoup plus récent dans la construction, c'est le service d'appui à la réforme structurelle qui date de 2015. Il y a une nouvelle direction générale qui a été mise en place au sein de la Commission, la direction générale pour l'appui à la réforme structurelle, et qui peut aussi aider à un niveau technique les États membres dans la réalisation de leurs réformes. J'ai quelques diapositives pour vous présenter ce volet-là.

À côté de tous ces éléments déjà sur la table, il y a aussi tout le pilier financier du Green Deal qui a été annoncé dans ce Plan européen d'investissement durable. Il comprend le Fonds de transition juste que j'évoquais à l'instant. Ce Plan d'investissement durable a trois grands piliers : d'abord favoriser plus d'investissements, mais aussi travailler sur le cadre régulatoire, et voir ce qui pourrait bloquer les investissements plus durables. Puis tout un volet sur l'aide plus directe aux États membres pour faire en sorte que les projets soient bien identifiés et qu'une expertise plus technique soit fournie.

C'est la cartographie essentielle de tout ce que le budget européen peut soutenir aussi par rapport aux recommandations du Semestre européen. La programmation des fonds de cohésion telle que proposée par la Commission avec cinq objectifs stratégiques, il y a un certain nombre de domaines d'investissements prioritaires identifiés dans le Semestre européen pour la Belgique dans une annexe du rapport pays.

Le programme d'appui à la réforme structurelle est une fourniture d'expertises techniques et assez intéressantes qui permet, au-delà des recommandations qui sont faites, et peuvent parfois paraître un peu générales, mais qui le sont aussi volontairement. Il faut laisser un espace politique évidemment de décision. On peut aussi aider d'un point de vue technique les réformes qui sont promues par la Région wallonne en mobilisant les experts – qui peuvent être des experts d'autres institutions internationales, de la Commission, d'autres administrations nationales ou régionales au sein de l'Union européenne, des experts privés – pour les pays qui en font la demande. Cet accès à cette aide technique peut être très intéressant.

Vous voyez, ici, dans le cadre des derniers cycles 2019 à 2020, qu'un certain nombre de projets ont été sélectionnés, dont un pour la Région wallonne et l'on a une très bonne collaboration entre la Commission et les autorités fédérales et régionales sur ces sujets. J'ai notamment eu l'occasion ce matin de rencontrer le Gouvernement wallon pour discuter des perspectives d'appui sur des réformes annoncées avec d'autres collègues.

Une image pour symboliser cela, c'est le projet wallon dont l'objectif est d'assurer la continuité de l'apprentissage des adultes peu qualifiés en développant un système de reconnaissance des aptitudes. Ce projet est porté par le SPW, la DG Économie, Emploi et Recherche. Il y a toute une série de projets en cours et qui témoignent – et il y a chaque fois un lien qui est fait avec ces recommandations du Semestre – que derrière il y a des projets, des soutiens qui existent. Cela témoigne à la fois qu'il y a une forme d'appropriation des recommandations, il y a aussi la main tendue de la Commission pour aider en pratique de manière beaucoup plus concrète les États membres et la Région dans leurs efforts.

Je termine sur quelques messages clés, vous l'avez compris, les nouvelles stratégies de croissance, une économie au service des citoyens et de la planète qui va intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies. Sa mise en œuvre est une question d'entreprises communes, c'est un processus de coordination dans lequel l'appropriation nationale reste clé pour son succès. L'étape clé est le programme de réforme nationale, notamment la partie qui concerne plus spécifiquement la Wallonie.

Ce dialogue est instauré en quelque sorte entre la Région wallonne et la Commission européenne et le Conseil qui lui a des recommandations. On pense que les États membres, la Région peuvent utiliser l'aide européenne qui est disponible. J'évoquais à l'instant l'aide aussi technique. Enfin, encore une fois, je pense que le dialogue constitue un élément fondamental. On sera ravi de saisir au mieux toutes les opportunités qui seront offertes pour dialoguer. Ici, c'était quelque part une forme d'introduction. J'ai peut-être conscience d'avoir parlé de beaucoup de choses différentes.

N'hésitez pas à me poser des questions. Je suis disponible pour y répondre et dans la suite des diapositives, vous verrez que vous avez les prochaines étapes, une chronologique du Semestre européen à venir et plus d'informations. La plupart des documents récents qui ont été publiés sont tous disponibles en français et si vous voulez rentrer en contact avec nous,

on est toujours disponible. C'est notre tâche de rentrer en dialogue avec les institutions belges.

On pense toujours à faire un effort supplémentaire pour la Wallonie. On sait que déjà les distances entre deux extrémités de la rue de la Loi sont parfois plus grandes qu'on ne le croit. C'est important et on a conscience qu'il faut aller à dialoguer. Dialoguer, c'est aussi écouter. Ce n'est pas simplement vous informer de ce qu'il se passe, mais c'est pour vous écouter en vue de mieux comprendre. Mieux comprendre quels sont les défis auxquels font face la Wallonie et comment toutes ces initiatives européennes sont perçues et sont reçues. Ce sont des retours très importants aussi pour la Commission. Voilà, je vous remercie et je suis disponible pour répondre à toutes vos questions.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur Vanden Bosch. Pourriez-vous remettre le calendrier ? Cela permet à tous les membres de voir entre la date à laquelle nous sommes et la fin mars ce qu'il va se passer. Si j'ai bien compris, vous seriez disponible pour revenir en mars et, si j'ai bien compris également, le Ministre-Président flamand vient lui aussi présenter au même moment.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Ce n'est pas au même moment, mais c'est dans la procédure plus tard en fait. Ce que j'illustrais c'est le fait que – enfin c'est une particularité en Flandre –, avant d'adopter le Programme national de réforme flamand, le Ministre-Président le présente au Parlement. Ensuite, il y a un échange au moment où il est amené à présenter le rapport.

M. le Président. - Très bien. Je pense que certains membres avaient bien saisi l'opportunité, mais voulaient savoir à quel moment cela se passait. J'avais saisi. En tout cas, merci pour l'intervention.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - C'est en mars aussi.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais d'abord remercier M. Vanden Bosch pour sa présentation ; c'est toujours extrêmement compliqué de résumer en une heure un travail et un champ de compétence aussi vaste que celui qui est exposé. Je suis même surpris d'entendre que 20 personnes suivent au monitoring, au sein des services de la Commission, le programme et la situation de la Belgique et de ses différentes composantes. C'est un élément extrêmement intéressant. Je pense que l'intérêt de notre Parlement est de bien rentrer dans le débat. Le décor est planté et j'ai entendu dire que le modèle de procédure en tout cas utilisé au Parlement flamand était un peu mis en exergue comme un modèle intelligent de dialogue entre les autorités européennes et les différents niveaux de pouvoir en Flandre, à savoir l'exécutif et le Parlement. L'on devrait, Monsieur le Président, utilement s'en inspirer. On a tous à y gagner à avoir ce type de dialogue. Cela permet aussi d'éviter de tomber quelquefois dans des raccourcis concernant l'Europe et que chacun et chacune d'entre nous puisse bien appréhender aussi à la fois les contraintes, les enjeux et les opportunités de ce type de dialogue.

J'imagine que l'on aura l'occasion d'en débattre après la séquence d'audition, mais ce serait sans doute intéressant que vous puissiez communiquer plus en détail sur la façon dont la procédure fonctionne au nord du pays.

Je voudrais revenir sur quelques éléments, notamment l'aspect budgétaire. Vous avez dit que la Belgique pour l'instant n'était pas dans les clous par rapport à ce qui était prévu et l'on doit rendre dans les prochains mois au plus tard une nouvelle épure budgétaire, en espérant que le niveau fédéral ait pu se mettre en place et fournir un budget. On sait que dans les chiffres de la maison Belgique il y a bien aussi ceux des entités régionales.

Alors, ce n'est pas le propre de la Wallonie, je pense que c'est le cas également au nord du pays, il y a la volonté d'utiliser ou en tout cas de solliciter davantage de flexibilité budgétaire. Quelle est l'analyse aujourd'hui que les services de la Commission européenne font de la demande à la fois wallonne et flamande ? Est-on dans les balises ? Y a-t-il a encore des discussions aujourd'hui sur les balises ? Plus précisément, on a eu l'occasion d'en parler dans le cadre du Dialogue interparlementaire sur le climat à la Chambre où l'on a eu l'occasion de mettre en exergue puisque notamment, ici en Wallonie, pour être précis, il y a 450 millions d'euros d'investissements qui sont prévus et qui sont comptabilisés hors « déficit normal » de la Wallonie. Je voudrais vous entendre sur cet aspect des choses. Quelle est la situation du débat de ce point de vue là ?

Je voulais également que vous apportiez quelques précisions sur le Fonds européen de transition, ce qui est le bras armé du futur Green Deal, les moyens financiers supplémentaires. Je ne peux qu'applaudir le fait que la nouvelle présidente de la Commission ait mis clairement un cap nouveau et fort avec un changement important, y compris au sein de cette famille politique qui est aussi la mienne où l'on avait, jusqu'à présent, davantage de freins sur une avancée dans cette direction-là. Je constate que les choses ont pris un cap positif même si les montants budgétaires sont encore décevants, puisque 5 milliards d'euros, c'est relativement faible. C'est un début d'amorce.

Il y a une part évidemment qui est partagée entre les pays. C'est vrai que certains pays, comme la Pologne particulièrement, sont réticents aux engagements et liés à une économie du charbon doivent faire une transition importante. Les montants réservés pour la Belgique sont faibles. Soixante-huit millions d'euros, vous l'avez cité. Il semblerait que la frilosité des engagements au nord du pays ne permette même peut-être pas d'atteindre la consommation entière de ces montants et puis cela va avoir un impact sur les fonds de cohésion. Pouvez-vous me confirmer ce débat, cet enjeu qui s'est fait écho dans la presse ces derniers jours ?

Enfin, sur le plan de réforme national. Je voulais savoir si concrètement le dialogue, puisque c'est la Belgique, mais j'ai compris qu'il y avait un dialogue plus direct avec les Régions, comment cela se passe concrètement ? Est-ce sur le volet wallon du Plan national de réforme belge ? Y a-t-il une négociation en direct ou passe-t-on toujours par le canal de la maison Belgique et du niveau fédéral ? Comment les choses s'articulent-elles ?

M. le Président. - La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). - Merci, Monsieur Vanden Bosh, pour votre présentation. Concernant les quatre recommandations actuelles pour la Belgique dont vous avez fait présentation ici, j'ai trois questions et une remarque.

Premièrement, le taux de croissance nominal des dépenses publiques primaires nettes ne dépasse pas un 1,6 %. C'est une des barrières que vous avez indiquées dans votre présentation. Je pose la question de savoir comment mené une politique verte ambitieuse qui nécessite forcément du coup des investissements massifs par exemple dans les transports en commun vous avez parlé du rail, etc. On sait que ce sont des investissements qui sont très importants. Comment faire pour ce type d'investissement alors que l'on a une limite assez forte sur les dépenses publiques ? Comment peut-on jongler avec les deux ? C'est pour ma première question.

Deuxièmement, pourriez-vous me préciser ce que vous entendez par supprimer les contre-indications à travailler. De quelles contre-indications parle-t-on ? En quoi la suppression de ces contre-indications va-t-elle améliorer la vie des travailleurs belges ?

Troisièmement, vous avez dit qu'il y avait des entraves à l'augmentation de l'offre et de la demande de transport collectif et à faible émission, en Belgique, en général. En Wallonie et en Belgique, qu'entend-on par ces entraves ? De quoi s'agit-il précisément ?

Enfin, concernant ma petite réflexion, par rapport aux pensions, je cite, il est mis dans votre texte par rapport aux dépenses, qu'il faut les limiter notamment « en limitant les possibilités de sortie précoce du marché du travail ». Là, je ne comprends pas en quoi forcer les gens qui sont en fin de carrière et qui sont souvent abîmés physiquement par quarante ans de carrière, de rester sur le marché de l'emploi, en quoi cela va-t-il aider à avoir une meilleure qualité de vie pour les gens et pour les dépenses publiques plus saines. Dans ce cas-là ne faudrait-il pas mieux augmenter les rentrées de la sécurité sociale en arrêtant de sabrer les cotisations sociales ?

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Je suis enclin aussi à considérer que quand de bonnes pratiques sont recensées, on peut s'en inspirer. C'est une bonne idée d'avoir ce débat suite à la publication du rapport avec la réaction des pouvoirs régionaux et donc du ministre-président quant aux réformes structurantes. Cela me paraît un beau débat politique pour cette assemblée.

Ensuite, vous l'avez dit, lorsque vous émettez des recommandations budgétaires, vous ne connaissez que la Belgique, d'autres l'ont évoqué avant moi, donc je peux me permettre aussi alors peut-être de m'associer à l'interrogation de certains quant aux libertés qui sont prises, mais qui ne sont pas toujours prises avec les mêmes fondements par rapport à la rigueur budgétaire, avec les écarts non repris en compte et qui ont des motifs différents.

En Wallonie, on a une volonté d'investissement dans la transition, on a d'autres régions qui ont des écarts budgétaires justifiés, peut-être, par des projets moins enclins – de mon point de vue – ou moins liés aux objectifs de transition qu'a fixés la Commission et l'Europe en général. Même si vous avez un interlocuteur sur le plan budgétaire, que tous les partenaires de la maison Belgique doivent s'entendre pour atteindre la feuille de route, si les écarts sont à ce point différents, comment peut-on – c'est peut-être alors l'assistance technique qui est sollicitée – faciliter la gouvernance budgétaire dans un État comme le nôtre ?

Ce qui m'a particulièrement frappé dans votre propos, j'aimerais signaler quelque chose de paradoxal. Les communes sont un des plus gros pourvoyeurs de chantiers publics, d'investissements publics, et vous l'avez dit, ils sont nécessaires à la relance de l'Union européenne. C'est pourtant à eux qu'on impose le carcan budgétaire le plus douloureux, avec des budgets qui leur sont imposés à l'équilibre, alors que l'Entité I et l'Entité II appliquent d'autres règles.

Au niveau du monitoring que vous organisez, j'aurais aimé en savoir un peu plus sur la manière dont vous avez intégré les indicateurs – ils sont relativement nombreux, je crois – par rapport aux objectifs de développement durable de l'ONU, qui eux sont au nombre de 17, sauf erreur de ma part. Dans le monitoring que vous faites, sur les différentes politiques intégrées que l'Union européenne veut mener, j'entends qu'il y a des mécanismes ou des invitations à la

correction, mais qu'en est-il si l'on constate une mauvaise volonté de certains partenaires qui seraient peut-être d'ailleurs eux-mêmes délibérés ? Quel est le pouvoir d'action de la Commission par rapport à cela ?

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Je vous interromps : de quels partenaires parlez-vous ?

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Les pays. Certains pays. Je n'ai pas été clair assez. J'ai entendu le cas de la Pologne sur le plan climatique, par exemple, mais c'est aussi les convergences par rapport à l'euro qui peuvent être citées par ailleurs. J'en reste là pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier l'intervenant pour sa présentation très claire.

Je trouve que c'est extrêmement utile et cela permet d'améliorer un petit peu la transparence.

Ce sera peut-être aussi ma première question. Vous venez d'expliquer pour rendre les processus un peu plus transparents, mais au vu de la complexité, c'est vrai que monsieur et madame tout le monde ont parfois un peu de mal à comprendre cette coordination ou ce qui se cache derrière tout cela.

Avez-vous des pistes de solution par rapport à cela et par rapport à l'explication plus pédagogique par rapport au citoyen qui doit aussi comprendre des choses qui sont parfois un peu contradictoires ?

J'ai souvent l'impression que l'on fait du « en même temps », qui est cher à M. Macron, en disant des choses qui sont un peu paradoxales.

Pour moi, il faut aussi se poser la question notamment des normes comptables, puisque l'on ne peut pas délier ce débat-ci de la manière de comptabiliser les dépenses. Avec pour moi deux gros problèmes, tout d'abord l'imputation d'une année N d'une dépense d'investissements. C'est pour moi un des gros problèmes alors que l'on sait que l'on a un amortissement qui se fait.

Le deuxième problème est le fait que l'on considère de la même manière les dépenses courantes et les dépenses d'investissements. Ce sont, pour moi, des éléments essentiels dans les débats, car tant que l'on reste dans ce schéma-là, on ne pourra pas trouver de solutions. C'est clair que ce n'est pas la même chose quand on a une dépense courante où, à la fin, on a dépensé, mais on n'a pas acquis, même si l'on a acquis des choses d'autres natures, mais on n'a pas un bien qui est valorisable. Quand on a un investissement, à la fin on a un bâtiment ou une infrastructure qui nous permet d'être valorisés d'un point de vue économique. La Commission a annoncé le 5 février dernier vouloir revoir un peu les règles. Je voulais un peu vous entendre à ce sujet-là, pour voir s'il y a des pistes de solutions par rapport à cela et pour faire le lien aussi avec la Wallonie. Vous savez aussi que celle-ci a pris, dans le cadre de sa DPR, une mesure ambitieuse par rapport aux aspects budgétaires qui est de développer un plan de transition un peu hors balises. Je sais bien que l'on n'est pas totalement dans le cadre des inflexions que la Commission permet dans le cadre budgétaire, mais c'est pour nous essentiel si l'on veut atteindre les objectifs climatiques que l'on s'est donnés et que vous vous êtes donnés au niveau européen aussi puisque ce n'est pas quelque chose qui vient uniquement de la Wallonie, mais qui est commun à l'ensemble de l'Union européenne, y compris dans les différents pays. À ce niveau-là, il faut travailler, libérer des moyens budgétaires pour investir justement dans ces structures.

Il y a probablement des travaux et le Gouvernement wallon est en train de travailler notamment sur les questions d'effets d'aubaine pour tout ce qui concerne les mesures d'aide à l'emploi, d'aide à l'économie ; il y a tout un travail qui est fait par rapport à ces dépenses, mais cela peut mener à une certaine contradiction d'un point de vue social aussi. Un seul exemple, on soutient pas mal les centres d'insertion socioprofessionnelle ; ce sont des centres qui, à un certain moment, viennent aider des gens qui ont de grosses difficultés sociales. Le problème, c'est que l'on a l'impression que l'on fait de l'insertion socioprofessionnelle et que ces gens se retrouveront à l'emploi à court ou moyen terme. Or, c'est un travail de très longue haleine et la difficulté, c'est que l'on devra peut-être laisser tomber un certain type de public ; ce que nous refusons bien sûr, puisque ce public-là a aussi le droit – même s'il n'y a pas d'efficacité économique – et nous avons une responsabilité politique à le soutenir.

C'est la même chose lorsque l'on fait des réformes extrêmement fortes, je prends un exemple : on a supprimé toute une série de distributeurs de billets de banque. On est dans l'efficacité, on se dit : « Tiens il faut que ce soit efficace ». Mais à côté de cela, le fait que la ruralité soit d'une certaine manière abandonnée, il y a une incompréhension du système par rapport à l'Union européenne. On a l'impression que l'on paie une certaine forme de taxation, qui est toujours trop lourde selon les citoyens, mais qu'en contrepartie nous n'avons plus les services conséquents. Pour moi, il faut aussi sortir de cette idée unique de l'efficacité. L'efficacité est importante, c'est un élément essentiel dans la manière de faire de la politique, mais cela ne peut pas être le seul critère, la seule aune à laquelle on juge l'avancée des différentes politiques.

Vous avez évoqué la question des indicateurs sociaux présents au sein du Semestre européen, j'aurais

voulu savoir si vous pouviez nous en citer quelques-uns parce que ce n'était pas du tout clair pour moi.

Je rebondis aussi sur les effets pervers car, parfois, par bonne intention, l'on veut conserver toute une série de gens au travail, je reprends les propos de M. Nemes, avec une intention louable. Le problème, c'est que l'on ne peut pas considérer tout le monde de la même manière, en devant intégrer parfois une pénibilité qui n'est pas une pénibilité liée au travail en tant que tel. Je prends l'exemple de quelqu'un qui doit faire une navette de deux heures aller deux heures retour pour aller travailler, mine de rien, si l'on compte huit heures de travail, deux heures aller deux heures retour, cela fait douze heures à l'extérieur du domicile. Là, il y a une certaine forme de pénibilité. N'y a-t-il pas une contradiction dans ce que l'on veut faire ?

Dernière chose, vous avez aussi évoqué le fait d'investir dans les compétences, donc je voulais voir un petit peu cet aspect-là de manière plus concrète et plus pratique.

M. le Président. - Je remercie à nouveau M. Vanden Bosch d'être présent.

On se rend compte, au travers de l'exposé qui est excellent, de toute la complexité pour notre population de comprendre l'Europe. Il y a probablement un enjeu fondamental de la dissociation entre ce que Bruxelles – pour reprendre l'expression générale – nous envoie comme signaux et le citoyen lambda dans sa compréhension de l'Union européenne. Cet élément mériterait aussi une véritable appréhension par la Commission, au-delà des objectifs techniques tout à fait justifiés.

La parole est à M. Vanden Bosch.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Merci beaucoup pour toutes ces remarques, réflexions et questions.

Je prends bien note de la question de la nécessité d'avoir une meilleure pédagogie. C'est assez complexe, et l'on peut encore clarifier le propos sur l'utilité d'avoir une politique de coordination. Il y a tout un processus et dialogue interinstitutionnel, Commission et Conseil, avant d'arriver aux États membres. C'est une vraie machine.

Si je devais synthétiser à nouveau, il s'agit de toutes les matières sur lesquelles l'Union européenne n'a pas la compétence, comme défini dans les traités : des compétences partagées, exclusives, ou parfois des compétences de soutien.

Il y a aussi une autre forme de compétence, c'est celle de la coordination des politiques où les compétences sont restées nationales : tout le champ budgétaire que l'on évoque, les politiques d'emploi, sociales, la question de la transition énergétique et certaines politiques de l'environnement. Heureusement, il y a un grand acquis sur l'environnement au niveau européen.

Réaliser des objectifs communs nécessite aussi de mobiliser ces politiques nationales, que ce soit la convergence vers le haut au niveau social, que ce soit d'atteindre des objectifs de développement durable, que ce soit assurer, pour l'ensemble de l'Union européenne, une stabilité macroéconomique et éviter qu'il y ait des crises dans nos différents pays, nécessite de mobiliser le levier des politiques nationales.

Ce processus aboutit essentiellement par des recommandations ; par recommandation, on entend bien recommandation. Ce sont des recommandations adressées, sous proposition de la Commission qui fait l'analyse et qui stimule ce débat, par le Conseil. L'ensemble des États membres adresse à chacun d'entre eux des recommandations pour atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés en commun.

Si ces recommandations ne sont pas suivies et s'il n'y a pas de collaboration, ce n'est pas assorti d'effets. Cela répond à quelques points soulevés. Ce sera aussi le cas pour la question des objectifs de développement durable. C'est un instrument qui se base sur la réalité que les États membres sont souverains sur toute une série de politiques. La seule « pression » qui peut être faite, c'est à travers une recommandation et seulement via une forme d'appropriation.

Cela étant, dans beaucoup de cas de figure – je crois que c'est largement le cas pour la Belgique, pour avoir eu l'occasion d'en discuter avec énormément d'interlocuteurs et de parties prenantes –, le constat est généralement considéré comme étant le bon.

Je vais répondre aux quelques questions spécifiques qui portaient sur ces recommandations.

Généralement, elles font fort consensus. La question après, c'est la réalisation. Là, tout dépend de l'appropriation au niveau national parce que s'arrêter au niveau d'une recommandation en identifiant les principaux défis socioéconomiques d'un pays c'est ce que peut faire le Semestre européen. Le vrai effort doit être mené par les États membres et par les régions pour réaliser cette ambition commune. La seule chose qui peut être faite, c'est de faire ce monitoring et de mesurer les progrès réalisés dans ce sens.

L'idée est de mobiliser la compétence nationale qui reste extrêmement dominante dans l'Union européenne. Il suffit de regarder les débats actuels sur le budget européen où l'on parle d'un peu plus de 1 % du PIB en moyen budgétaire. Après l'Europe est une institution qui produit des normes, des lois mais dans une toute une série de compétences, et elles sont très nombreuses, il faut les mobiliser. C'est comme cela que je le

synthétiserai à nouveau, j'espère, de manière un plus pédagogique peut-être que la succession dans la présentation n'était pas idéale.

C'était indicatif cette évocation de la Flandre, c'est assez rare en Europe. C'est vrai qu'il y a une vraie appropriation, parce qu'en Flandre, sur toute une série d'indicateurs, ils suivent, ils sont assez attentifs au programme régional, mais aussi au progrès par rapport à toute une série d'indicateurs qui sont utilisés dans le Semestre. Il y a une vraie attention. Je ne veux pas minimiser, il y a déjà un très bon dialogue avec l'administration. Un programme national établi par l'administration est validé politiquement, c'est peut-être à ce niveau-là qu'il peut y a voir effectivement un échange utile. Cela fonctionne déjà assez bien. La première étape est peut-être de lire cela attentivement, ce qui est produit par la Belgique et ce qui est délivré. C'est vrai qu'avoir une explication là-dessus de la part du Gouvernement serait utile pour les parlementaires. Enfin, c'est un commentaire purement personnel.

Plusieurs questions portaient sur les questions budgétaires avec de très bonnes remarques pertinentes. C'est vrai que j'aurais pu déjà vous signaler qu'effectivement la Commission a fait une revue de l'ensemble de ce que l'on appelait le Two-Pack et le Six-Pack. Cela a été communiqué effectivement le 5 février dernier. En fait, c'est un très bon moment pour réagir par rapport au fonctionnement actuel du cadre budgétaire parce que ce que la Commission veut maintenant ce sont les consultes. Elle a lancé cette consultation auprès des États membres auprès de toutes les autorités publiques en Europe, toutes les parties prenantes. En lançant un certain nombre de questions. Un de ces constats sur les investissements était que oui, le pacte a tendance, les coupes budgétaires ont tendance à se faire plus facilement sur des investissements que sur autre chose. Le pacte est-il efficace par rapport à cela ? Est-il approprié par rapport à cela ? Les règles actuelles peuvent-elles être éventuellement modifiées ?

La démarche est celle de la consultation, pour une raison évidente, c'est que ce sujet ne fait absolument pas consensus en Europe. Il y a peut-être des convergences à trouver en Belgique. C'est vrai qu'en Belgique, il y a un débat public et politique important. Les autorités régionales et au Fédéral se sont emparées de cette question. Mais, c'est le moment pour les différentes entités ou pour tous les acteurs intéressés, de se faire entendre. L'objectif pour la Commission est de constater, d'avoir un retour du terrain, de voir où sont les zones de convergences et dans la seconde moitié de l'année, de faire des propositions. Des propositions qui pourraient toucher éventuellement au cadre législatif. Cela voudrait dire revoir des règles. Il faut rappeler que toutes ces règles ont été adoptées par le Conseil et par le Parlement européen. Ce ne sont pas des règles de la Commission ce sont des lois européennes comme d'autres, comme tout autre, cet ensemble de règlements de directive.

Donc elle pourrait le faire au niveau législatif, mais aussi, dans une certaine mesure, peut-être plus modestement, mais pas non moins utilement, sur l'interprétation des règles. La Commission Juncker et la Commission von der Leyen poursuivent quelque part cette politique. La Commission avait décidé, la Commission Juncker en rentrant, vu qu'il y avait énormément de débats sur la mise en œuvre, ne fût-ce que sur le Two-Pack et Six-Pack. À l'époque, on avait décidé en 2015 : on ne va pas rouvrir ce dossier parce que l'on ne va pas réussir à atteindre un accord. Par contre, ce que l'on va faire, c'est que – c'était une ligne politique claire – l'on utilisera toute la flexibilité qui existe dans les règles actuelles. On appliquera les règles de manière intelligente. Pour ce faire, la Commission communiquera elle-même au Conseil la manière dont elle entend appliquer un certain nombre de clauses de flexibilité.

Toutefois, ce qu'il faut savoir, c'est que même dans ce volet plus interprétatif qui permet certaines flexibilités, le Conseil s'en est aussi emparé. Il y a eu un an de débats au Conseil avant d'arriver à une position commune. Cette position commune est nécessaire, puisque toutes les décisions sous le Pacte de stabilité sont in fine adoptées par le Conseil. Ce n'est pas la Commission qui prend les décisions. Elle propose une décision. Elle fait l'analyse et c'est le Conseil qui doit trancher. À la fois, cela illustre bien la difficulté d'avoir un accord et l'importance de mobiliser et de débattre sur ces questions, parce que c'est évident que la Wallonie et les autorités belges doivent se faire entendre, doivent construire aussi des alliances pour faire évoluer ce cadre-là. À juger, voir si c'est pertinent.

Cela, c'est la situation actuelle. Effectivement, le cadre actuel porte sur toutes les dépenses publiques, toutes les dépenses. Il n'y a de distinction entre investissements, dépenses courantes. Il n'y a pas de distinction entre investissement vert ou plus durable et un autre. C'est un débat légitime. Des règles qui porteraient sur une partie, en excluraient-elles certaines qui seraient jugées plus vertueuses, ne seraient pas plus positives ? Ne pas mettre carcan potentiel sur tout.

Il faut cependant reconnaître qu'il y a un grand danger à cela parce qu'à partir du moment où l'on circonscrit certaines dépenses comme étant plus vertueuses, peut-être plus productives, que faites-vous ? D'autres interlocuteurs vont vous dire : « Mais attendez, et les dépenses sociales ? ». Un investissement dans le capital humain, les dépenses d'éducation, les salaires des professeurs, ne sont-ils pas aussi un investissement ? Il y a eu un choix historique de faire porter cela sur l'ensemble de la dépense publique pour ne pas devoir considérer qu'une dépense publique, que l'une est préférable à l'autre. Toutes les dépenses publiques doivent avoir leur valeur ajoutée au fond. Ne serait-ce qu'il y a ce débat et la question est posée aujourd'hui à travers cette consultation de voir si l'on ne pourrait quand même pas définir, vu les enjeux

spécifiques, par exemple la transition énergétique, si l'on ne peut pas travailler là-dessus.

Au niveau des investissements privés, la Commission a travaillé et un accord a été atteint pour développer une forme de nomenclature sur des investissements durables, pour informer les citoyens, éviter le *greenwashing* des investissements financiers et établir une sorte de liste d'activités économiques qui sont durables. La même question peut se poser sur les finances publiques, mais le débat est ouvert.

C'est décrire une réalité, que ce débat est extrêmement divisé, extrêmement fort. Ce qui serait par exemple formidable, c'est que là par exemple il y ait un accord belgo-néerlandais. Je trouve que ce serait assez retentissant au niveau européen d'avoir des visions assez contrastées, qu'il puisse déjà y avoir des accords et porter ces messages au niveau européen. Je le dis à titre purement illustratif, mais c'est une vraie difficulté.

Une précision, pour terminer sur les aspects plutôt budgétaires : le budget est demandé, non pas dans trois mois, au plus vite. Parce que je disais, dans trois mois, c'est le moment où le Conseil devra nécessairement se pencher sur la question et la Commission, en l'occurrence, produire ce que l'on appelle dans le jargon le rapport 126-3, du nom de l'article du traité, qui est la première étape sous la procédure de déficit dite excessive et qui devra analyser la diminution de la dette en Belgique et voir si cela satisfait à ses critères. Quand elle le fera, elle devra respecter le cadre actuel, des règles, mais elle a une marge d'appréciation qu'elle peut faire valoir – comme elle l'a fait ces dernières années d'ailleurs – et tenir compte du contexte macroéconomique, du niveau d'inflation, enfin de tous les paramètres qui pourraient justifier que la dette ne diminue pas suffisamment, les réformes menées, et cetera.

Reste que la situation, comme je le disais, malgré la flexibilité donnée cette année, est particulièrement préoccupante. Cela concerne plus le niveau fédéral, mais cela concerne toute la Belgique puisque la détérioration constatée au niveau global pour la Belgique est aussi en partie alimentée par les déficits des entités fédérées, à un niveau moindre, mais c'est là. C'est pour cela que j'insistais sur la question de la coordination. In fine, les règles portent aussi sur l'ensemble des comptes publics belges, pas sur des sous-parties. Donc, il n'y a pas de mise en comparaison de l'un ou de l'autre. L'Europe n'a aucune compétence ni légitimité pour comparer a fortiori des dépenses d'un niveau de pouvoir par rapport à un autre et ne peut pas non plus le faire dans le cadre existant entre pays. Le cadre est extrêmement complexe, et la volonté de la Commission, si cela ne tenait qu'à elle, c'est de simplifier le fonctionnement, de le rendre plus transparent, beaucoup plus prévisible, beaucoup plus facile à communiquer. C'est devenu beaucoup trop imprévisible de vous dire ce qui va se passer dans trois mois. Ce serait beaucoup plus clair pour les autorités publiques si le pacte pouvait être simplifié. Cette complexité est aussi largement le résultat d'une codification excessive, sans doute, qui est elle-même le résultat de la méfiance entre les différents pays membres qui ont codifié pratiquement chaque situation et donc, il y a énormément de petits paramètres à regarder dans chaque situation.

On aura l'occasion, si vous le souhaitez, quand de tels documents seront publiés, d'essayer de vous les présenter avec un maximum de pédagogie. Voilà pour le budget, je pense.

Même chose pour la question des normes comptables, c'est la base. Au niveau des normes comptables, des comptes publics sont établis, puis les règles se situent encore à un niveau au-dessus. Les règles budgétaires utilisent les statistiques des comptes publics. Ces comptes publics sont établis sur base des normes comptables. Alors, oui, cela fait partie aussi de ce débat, mais c'est un niveau encore plus bas. C'est au niveau des normes. Il faut savoir que c'est quand même aussi des normes internationales qui dépassent le cadre européen. Ce sont des normes qui sont discutées dans d'autres forums. Ce ne sont pas qu'Eurostat et les institutions européennes qui fixent ce cadre. L'imputation se fait, par exemple sur les années de construction, typiquement, sur un des investissements.

Je vais peut-être revenir sur la question du Fonds européen de transition. Le montant est faible. C'est en fait le minimum prévu dans la proposition de la Commission. Le montant global du fonds est de 7,5 milliards d'euros.

Vous avez posé la question de l'impact sur les fonds de cohésion. Les négociations ont lieu actuellement. Dans la proposition du président du Conseil, Charles Michel, il était proposé d'ajouter 7,5 milliards d'euros au-dessus, pas « au détriment de ». Mais la négociation est en cours, il donc faudra voir le résultat de ces négociations.

Beaucoup des choses que j'ai exposées sont tributaires d'un accord. Il faut savoir que l'on a déjà pris plus de retard que lors de la dernière négociation. Pour tous les programmes qui pourraient se réaliser à partir de l'année prochaine, si les accords doivent aboutir beaucoup trop tard, il y aura un retard de paiement, comme cela avait eu lieu, mais peut-être encore plus prononcé. Ce qui est mis à mal, ce sont toutes les nouvelles priorités, puisqu'il faut une base juridique et légale, et qu'il faut avoir les accords dans ces différentes politiques pour faire des paiements. Le montant est faible.

La logique est celle d'une politique de cohésion. Le véhicule fonctionne comme une politique de cohésion. C'est sur cette base et sur base des critères des régions qui font face aux plus grands défis ou qui ont les plus

grandes émissions de carbone qui sont plus concernées. C'est moins le cas pour la Belgique dans son ensemble sur les questions industrielles. Encore une fois, cela va dépendre. D'abord, il faut espérer que la proposition soit acceptée au risque que ce soit encore moindre. Il faut être conscient de cela. La négociation est en cours.

Quel est le canal de dialogue avec la Région ? Au niveau de l'équipe qui travaille sur la Belgique, ce ne sont pas 20 personnes qui travaillent à temps plein. Le nombre était surtout là pour souligner le côté multidisciplinaire. Ce n'est pas un rapport strictement produit par des économistes de la DG ECFIN. Il y a une richesse à travers le fait de couvrir des champs larges et essayer le mieux possible de faire des liens. Il peut y avoir des « en même temps, en même temps », mais on essaie de faire des liens entre les différentes sections et parties. Ce n'est pas simplement penser par silo. En tout cas, on s'y attelle.

Quand on aura l'occasion de vous présenter le prochain rapport, il est clair qu'il va falloir encore évaluer l'intégration de ces nouvelles stratégies à susciter dans les services de la Commission. Il faut redévelopper bon nombre d'activités pour travailler sur cet objectif, et cela ne va pas se faire en un jour.

On peut penser par exemple à toutes ces questions pour comment mieux surveiller, puisque l'on parlait des budgets, la partie verte des budgets ou comment essayer de la qualifier. On parle de *green budgeting*. Cela fait partie de choses qui sont lancées et qui vont être développées.

La question de la fiscalité environnementale est aussi très importante. Il va y avoir des initiatives législatives annoncées sous le Green Deal, notamment la directive sur la fiscalité de l'énergie.

Je m'avance un peu parce que ce sont des choses qui sont plus détaillées dans le rapport, mais cela touche aussi à la Belgique où la fiscalité sur certains types de carburants est extrêmement faible ou ne reflète pas le contenu carbone. On pense au gasoil et au gaz par exemple.

Le Semestre peut également être un instrument pour attirer l'attention sur ces éléments.

Pour en venir à la question sur les quatre recommandations, je pense avoir déjà répondu à ce point.

À l'heure actuelle, on ne fait pas de distinction, la question est légitime. Il faut voir dans quelle mesure un accord peut être trouvé et cela passe d'abord par cette consultation. Je crois que c'est le moment de se mobiliser par rapport à cela et de faire avancer le débat sur ces questions. C'est le souhait de la Commission que de faire avancer le débat sur cette question.

Concernant les contre-indications et les contre-incitants à travailler, le principal élément est la charge de la fiscalité et des charges sociales sur le travail, en particulier pour les bas salaires.

Il faut savoir que la Belgique a les plus bas salaires et les plus taxés en Europe. Même les salaires, par rapport à la médiane, proches de la médiane sont les plus taxés. Dans plusieurs situations, le travail qui n'est pas forcément très attractif. D'autres formes de contre-incitations peuvent être des pièges à l'emploi plus spécifiques. Ce sont des éléments qui sont réanalysés dans le rapport à venir et on pourra encore les clarifier sur cette base.

L'entrave « l'offre à la mobilité », c'est difficile en une phrase de dire plusieurs choses. Cela reflète aussi l'idée qu'il n'y a pas que le transport individuel et le transport public, il y a toute une série d'offres alternatives qui peuvent être fournies par des prestataires privés et qui peuvent avoir leur importance. C'est difficile de se déplacer en Belgique en bus entre les Régions, par exemple. Il y a aussi toutes les questions parfois plus urbaines de régulation : comment encadrer au mieux ? Par exemple, il y a toutes des régulations sur les taxis ; c'est peut-être plus spécifique à Bruxelles où c'est criant que cela puisse être revu. Il y a des plans et l'accord de coalition le mentionne à Bruxelles. C'est donc une réflexion un peu plus générale sur les bénéfices de la libéralisation dans certains secteurs, là où cela a du sens. Bien sûr, investir dans la mobilité cela a un coût ; dans le *wording*, on insiste sur le durable, parce que ce n'est pas construire des autoroutes, dont on parle, c'est plutôt le train est essentiel. Cela, c'est la recommandation sur la mobilité, mais la réflexion doit être certainement plus large sur ce qui est un problème de mobilité, c'est aussi la mobilité des gens.

Il y a aussi les freins à déménager, par exemple. La Belgique est un pays caractérisé par un énorme étalement urbain, avec une proportion faible de personnes qui habitent dans les villes. Quand on voit les deux grands défis, « mobilité » et « rénovation » du bâtiment, vu la vétusté des bâtiments, la Belgique a un grand défi d'investissement, un défi social qui touche au défi climatique. Il y a des liens à faire ; cela fait partie aussi des points sur lesquels cet exercice peut attirer l'attention des autorités nationales voire – mais impossible de le dire maintenant – faire éventuellement des recommandations politiques, mais déjà au niveau de ce dialogue qu'il y a sur le rapport pays. Il ne faut pas oublier qu'un énorme dialogue est possible sur base du rapport.

Le rapport identifie les principaux défis socioéconomiques et rien que l'analyse permet énormément de choses, puisque l'on consulte tellement de parties prenantes, y compris les institutions – on a beaucoup de contacts avec la Banque nationale, le Bureau fédéral du Plan, dans quelques semaines on se

rend à l'IWEPS, aussi pour discuter – pour entendre aussi leurs critiques. Je cherche toujours à connaître les critiques sur l'analyse pour soupeser les arguments, améliorer l'analyse et avoir un constat qui fait consensus, pour le condenser sur quelque chose qui a plus de sens par rapport aux objectifs qui veulent être atteints. Ce dialogue est très soutenu.

La question sur les pensions. La phrase fait référence à l'allongement des carrières. Par opposition à l'augmentation en soi de l'âge légal. Pourquoi ce commentaire est-il fait ? Parce qu'en Belgique, l'âge effectif de la retraite a légèrement augmenté, mais quand même à 61 ans aujourd'hui et il était en dessous de 60 ans, il y a cinq ans. Il y a un grand contraste avec d'autres pays ; c'est sur cette volée-là que l'essentiel de la soutenabilité peut être assuré. Cela ne préjuge aucunement ce qui pourrait être fait par rapport au niveau des pensions, les questions d'équité, de la pénibilité ; tout cela est un champ politique sur lequel l'Europe n'a pas de légitimité, si ce n'est pour dire qu'elle est inadéquate, mais il n'y a pas d'indicateur.

Toute une série d'indicateurs analysent aussi l'adéquation des pensions. Il y a plus de problèmes d'inadéquations des pensions dans d'autres États membres. En Belgique, c'est plutôt une question de soutenabilité. Cela reste l'élément le plus important pour garantir que ce système soit pérenne et donc, c'est sous cet angle là que cette question des carrières est évoquée.

Encore une fois, il faut faire le lien avec les aspects de la politique sociale. Sous la recommandation de la politique d'emploi, il est aussi dit que là où il y a moins d'actifs ce sont les personnes âgées, mais cela nécessite aussi toutes des politiques d'accompagnements pour faire en sorte que ces carrières aient aussi du sens. On ne peut pas préjuger non plus. Il y a plusieurs leviers politiques potentiels par rapport à cela.

Je ne préjuge pas sur la question des choix qui devront être faits à un moment sur la réforme inachevée de la pénibilité. Cela, c'est une question politique, mais sur lequel on ne peut pas toucher, parce que l'on n'a pas la capacité de toucher à cette question-là.

Concernant le monitoring des SDG, les objectifs de développement durable, j'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail parce que là, vous aurez la réponse concrètement. Je ne peux pas tout dévoiler, il faut quand même qu'il ait un petit peu de raison de venir nous réécouter.

Pour ce qui est des centres d'insertions socioprofessionnels, le projet qui est soutenu par la Commission par rapport à la formation, votre remarque m'a fait penser à cela, c'est que c'est un projet soutenu en Wallonie. Donc, cela bénéficie à la reconnaissance des qualifications.

Quant aux questions d'efficacité, comme si tout devait être efficace, ce qui est important avant d'être efficace, ce sont les objectifs. L'important c'est d'avoir des objectifs aussi sociaux ou environnementaux et que les politiques publiques menées pour atteindre ces objectifs soient efficaces. Il y a un choix politique sur les objectifs que l'on veut avoir. Certains objectifs sont promus au niveau européen, que ce soit l'inclusion sociale, tout ce que j'ai essayé de vous exposer aujourd'hui. Après, l'efficacité, elle doit tenir compte de tous ces objectifs. Je ne suis pas sûr de voir cette contradiction. Je passerais plus sur la question d'avoir des objectifs qui ne se soient pas réduits à une seule dimension de politique économique, cela, c'est vrai, mais le Semestre européen veut couvrir cela.

Les indicateurs sociaux, cela va de l'égalité homme-femme, aux questions de discrimination, à l'évolution des revenus, au taux d'emploi, qui est peut-être l'élément qui est le plus problématique en Belgique, dans ce *scoreboard* social qui est intégré dans le rapport. On pourra revenir en détail sur les progrès faits, le monitoring qui est fait sur ces indicateurs sociaux en Belgique.

Dans le dernier en tout cas, c'est clair que c'est l'intégration sociale via l'emploi qui était la moins développée. Les commentaires généraux sur la sécurité sociale belge sont évidemment positifs. Certains indicateurs peuvent parfois inquiéter, par exemple, l'accès aux soins de santé pour les personnes aux plus bas revenus qui commence à grandir, par exemple, mais, globalement, la Belgique performe bien sûr beaucoup d'indicateurs sociaux.

Encore une fois cette politique sociale c'est une politique sociale fondamentalement pour une convergence vers le haut. Il faut aussi s'intéresser pour avoir l'*overview* complet aux recommandations qui sont adressées à des pays qui ont des sécurités sociales beaucoup moins développées et qui performent beaucoup moins sur toute une autre série de critères. Je crois que cela aussi, c'est important.

J'espère que je n'ai rien oublié dans les différents éléments de réponses.

Je vous remercie encore pour ces échanges. C'est toujours très intéressant de savoir ce qui vous intéresse. L'avantage est d'en tenir compte lors d'un prochain échange.

M. le Président. - Avant de vous remercier, j'ai vu que l'un ou l'autre de nos parlementaires souhaitaient une intervention, que je leur demanderai de faire concise, pas brève, mais concise.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais remercier M. Vanden Bosch pour ses explications et je voudrais repréciser quand même une chose par rapport à la pédagogie. Vous avez été pédagogique. Simplement, en une petite heure, devoir expliquer le Semestre européen

dans sa globalité, reconnaissons que le défi était un peu difficile à atteindre, et que cela nécessite tout un travail qui soit en continu, et vous avez sollicité – je pense que ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, en tous cas – du président une possibilité encore de redébattre à un certain moment et je trouve que cela peut être extrêmement intéressant de le faire en ce sens-là. On verra un petit peu comment le Gouvernement se positionnera.

Soyons clairs, vous avez été très pédagogique et votre réponse était très bonne, d'autant plus qu'il y a une difficulté supplémentaire, c'est que vous êtes un peu maintenant, pour l'instant, dans une période où l'on attend un petit peu des choses qui doivent évoluer. Forcément, vous ne pouvez pas non plus dire de manière affirmative : « Nous allons dans ce sens-là », puisque l'on sait bien que tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien. Cela me semblait important à dire.

Peut-être quelques remarques sur le Fonds de transition. Bien sûr que l'on regarde, nous, au niveau belge, quelle sera la contribution que l'on recevra. Je vois ce Fonds de transition de manière plus européenne, nous nous sommes prêts ; en tous cas, en Belgique je pense que l'on a des indications qui montrent – la Déclaration de politique régionale en est une preuve – que l'on veut aller dans ce sens-là. C'est plus par rapport à des pays qui sont plus récalcitrants : je prends ne fut-ce que la Pologne, dont on parle beaucoup, et qui est aussi beaucoup plus dépendante de son minerai de charbon, et donc qui a des difficultés à rentrer dans les objectifs que l'on se donne au niveau européen avec les moins 55 % en 2030, et la neutralité carbone en 2050. Donc, forcément qu'il faut donner des signaux, et si l'on est un vrai Européen, il faut, au-delà de sa propre entité, que l'on puisse regarder aussi l'équilibre d'ensemble. Je soutiens qu'il y ait ce fonds de transition qui soit aussi adéquat par rapport à certains pays pour les ramener dans le jeu des contributions climatiques. Ce qui n'empêche que l'on peut aussi vouloir défendre le fait que ce ne doit pas se faire au détriment des politiques de cohésion. C'est extrêmement important, et la Wallonie a besoin, encore, de ces fonds de cohésion, j'espère le moins longtemps possible, puisque j'espère qu'un jour on pourra être fier de dire que l'on a plus besoin de ces moyens-là. Cela voudra dire que l'on aura dépassé la moyenne des pays européens, cela voudra dire que l'on sera dans le cadre d'un redressement beaucoup plus fort et que l'on appelle de nos vœux depuis un certain temps déjà.

Un élément sur la fiscalité environnementale que vous avez évoqué. Je trouve que dans le débat, il a souvent un peu une incompréhension, parce que j'entends souvent que l'on va faire une sorte de *tax shift* avec la fiscalité environnementale en passant la fiscalité sur le travail sur la fiscalité environnementale. La fiscalité environnementale, il faut savoir qu'elle ne sert pas à faire rentrer de l'argent dans les caisses. Elle sert à orienter les comportements. Il y a deux grandes caractéristiques, pour moi, à la fiscalité environnementale. La première, elle est biodégradable, donc elle s'éteint une fois que les comportements ont changé. La deuxième, elle permet d'alimenter les alternatives, c'est-à-dire que quand, à un certain moment, on pénalise quelque chose, il faut alimenter autre chose qui peut avoir un coût plus élevé au départ, qui a besoin pour lancer une filière de mettre des moyens, c'est aussi extrêmement important.

Une dernière chose sur l'équilibre, quand vous évoquiez : « On n'a pas voulu mettre sur des plans différents les dépenses d'investissements et les dépenses sociales ». Sincèrement, je trouve que cela n'a pas lieu d'être cette réflexion-là, puisque nous, ce que l'on demande, c'est de retirer des contraintes budgétaires les dépenses d'investissements, donc cela n'aurait pas un impact aussi fort sur les dépenses sociales. Pour moi, c'est une bonne chose si l'on peut retirer les dépenses d'investissements et il faudra bien sûr travailler sur une série de dépenses. On sait bien que l'on aura des efforts à faire, mais tout en maintenant quand même un taux de dépenses sociales qui reste à un niveau suffisant que pour lutter contre des choses qui sont pour nous extrêmement essentielles. On a un plan de lutte contre la pauvreté qui, pour l'instant, je le reconnais, n'est pas encore adéquatement budgété, mais il y a, en tous cas, une volonté très forte de la Wallonie d'en faire une priorité politique extrêmement forte. J'entends bien votre discours sur « Nous sommes attentifs à différents éléments », mais ce n'est pas ce qui ressort de la compréhension de l'Europe aujourd'hui. On a souvent l'impression que l'Europe est arc-boutée sur les principes de dettes budgétaires, mais sans tenir compte des dettes sociales et environnementales qui sont en train aussi petit à petit de s'accumuler. Là, j'ai aussi une crainte parce que souvent on oppose un peu les catégories de populations, entre les gens qui ont plus de moyens et ceux qui ont moins de moyens. Je suis persuadé que les gens qui ont plus de moyens ont tout intérêt à ce que ceux qui ont moins de moyens vivent mieux. Pourquoi ? Parce que si, à un certain moment, les gens vivent dans des conditions de détresse extraordinaires, il n'y a rien de plus dangereux pour une société, en fait. Ce qui est dangereux, c'est quand les gens n'ont plus rien à perdre. C'est pour cela que c'est de l'intérêt de tout le monde qu'il y ait une certaine concordance au sein de la société. Je trouve qu'à ce niveau-là l'Union européenne doit être aussi plus attentive à cela.

Je ne veux pas faire de caricature. On sent que le discours est un peu en train de changer, mais il faut aussi des actes.

M. le Président. - Comme M. Vanden Bosch a promis de revenir, si je peux vous demander d'aller à l'essentiel, vous nous ferez plaisir.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'espère que votre deuxième plaidoyer sera moins dans le désert que le premier.

Pour que je comprenne bien, Monsieur Vanden Bosch, la semaine prochaine, un rapport sera adressé et dans celui-ci il y aura bien un premier volet, qui est un volet budgétaire ? Dans cet élément-là, il y a, j'imagine, une préanalyse des budgets 2020, on n'aura pas d'information sur la situation budgétaire.

(Réaction de M. le Président)

Une des questions que je vous avais adressées est de savoir quelle analyse vous faites aujourd'hui de la flexibilité que tant la Flandre que la Wallonie se sont mise dans leur budget 2020. Va-t-on avoir la réponse la semaine prochaine ? Si l'on n'a pas la réponse la semaine prochaine, quand va-t-on avoir ce débat-là ?

J'entends que le plus tôt possible on doit corriger le budget maison Belgique et que, au plus tard dans les trois mois, il doit être approuvé. C'est ma première question. Si l'on doit changer les choses, il faut nous le dire relativement rapidement. J'ai bien entendu que vous aviez expliqué qu'il y avait un débat sur l'évolution des normes ou de l'interprétation, mais ce n'est pas aujourd'hui que cela va se faire. Des choses sont en cours, c'est un élément, d'une part.

D'autre part, si la crise belge se poursuit, que fait-on ? Comment l'Europe va-t-elle réagir ? À un moment donné, ne va-t-elle pas dire : « Je dialogue avec les Régions qui, elles, ont un budget » ?

M. le Président. - La parole est à M. Vanden Bosch.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Je vais essayer de répondre de manière concise à la question de M. Desquesnes.

Je ne l'ai pas précisé, mais c'est pertinent. Dans le rapport, dans la partie budgétaire et analyse qui touche plus aux politiques budgétaires, un état des lieux est fait, mais il n'y a pas de jugement qui est porté sur le respect du pacte de stabilité.

Après la remise, que l'on espère la plus rapide possible, d'un nouveau budget, plusieurs scénarios circulent, mais à partir du moment où il y a un nouveau budget pour l'année prochaine, alors la Commission reproduit un avis qui porte sur « Cela va-t-il dans le bon sens ? Y a-t-il encore des risques que ce ne soit pas satisfaisant ? ». La Belgique doit remettre son programme de stabilité mi-avril. Ce programme de stabilité est pour toute la Belgique.

C'est un élément important. L'Union européenne et la Commission ne portent pas de jugement sur des parties, sur le budget flamand ou wallon. Oui, il y a la situation budgétaire. Ce qui est important, c'est qu'au moment où la Belgique remet son programme national de stabilité mi-avril, ce soit cohérent. C'est la somme des perspectives budgétaires de chaque entité. C'est là où l'on voit s'il y a une cohérence par rapport au cadre général.

Il se trouve que c'est justement là que, par le passé – je n'ai pas eu l'occasion de le mentionner – cet accord fait défaut. Très souvent, le programme de stabilité n'obtient pas un accord plein et entier au sein du Comité de concertation, donc les Régions prennent généralement note de la trajectoire budgétaire, mais ne l'approuvent pas. C'est par contre un problème.

L'Union européenne n'a pas à juger des budgets d'une commune ou d'une région, les règles ne portent qu'au niveau national.

Par contre, on demande qu'il y ait une certaine coordination, il y a des procédures prévues. Il faut la politique budgétaire soit efficace, qu'elle atteigne ses objectifs. Cela faisait l'objet aussi d'une recommandation. D'ailleurs, vous avez cette question du manque de coordination entre les entités fédérées et le Fédéral pour se mettre d'accord sur une trajectoire budgétaire. Cela empêche le Conseil supérieur des Finances, qui a un autre rôle dans ce contexte, celui de monitorer, de faire une recommandation de trajectoire, mais il fait aussi un monitoring s'il n'y a pas d'accord sur les Régions. Il ne peut pas dire à la Wallonie : « Vous n'avez pas respecté votre engagement », parce qu'il n'y en a pas. Cela, c'est un problème plus de gouvernance budgétaire, au sein de la fédération, qui pose problème et qui fait aussi l'objet d'une recommandation. Je n'ai pas eu le temps d'insister là-dessus, mais il y a ce mot « condamnation des politiques budgétaires ». Cela aussi, c'est espérer. Oui, le poids du Fédéral est beaucoup plus large que les 15 milliards d'euros du budget wallon ou les 5 milliards d'euros du budget bruxellois, mais ils participent. On sait que la détérioration des comptes publics wallons alimente aussi la difficulté de la Belgique à faire réduire sa dette. Si la dette wallonne est consolidée avec la dette fédérale est beaucoup plus importante. J'espère que c'était plus clair.

M. Desquesnes (cdH). - La flexibilité que réclame la Wallonie dit : « Il y a 350 millions d'euros de dépenses que nous avons, que nous espérons qu'elles ne soient pas comptées dans le déficit ». À un moment donné, l'Europe va devoir se positionner. La Commission et le Conseil vont devoir se positionner par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Vanden Bosch.

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Là, je peux vous répondre très clairement.

C'était lié à ma réponse précédente : les règles portent sur toutes les dépenses publiques. Cela n'a pas de portée sur la manière dont la Commission va juger les comptes publics de la Belgique, puisqu'un déficit, c'est la différence entre l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes et c'est une dépense.

Donc la Région flamande, Bruxelles et la Région wallonne présentent cela à leur Parlement, mais c'est peut-être plus la responsabilité, c'est une question de communication avec le public, les citoyens et les parlementaires des différentes Régions. Cela n'a pas de portée sur le cadre européen.

M. le Président. - Je vous propose sur cette question, parce que l'on ne va pas ni mettre M. Vanden Bosch en difficulté – parce qu'il n'a pas l'autorité de répondre à la place de M. von der Leyen – ni le Gouvernement qui, semble-t-il, a un certain nombre de contacts avec la Commission, d'attendre de voir le moment opportun où vous aurez la réponse dans le cadre de ce que M. Vanden Bosch vient de vous donner.

Je vous propose d'en rester là.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Semestre européen

M. le Président. - Aviez-vous encore quelque chose à dire sur ce que M. Disabato avait indiqué ? Non.

Alors, je vous propose d'en rester là, de remercier M. Vanden Bosch pour les éléments très intéressants, de lui dire nous accueillerons le 26 mars si cela peut lui convenir ?

M. Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Oui, je crois que cela irait très bien.

M. le Président. - On reprendra contact avec vous, mais on pourrait fixer cela à notre réunion du 26 mars, comme cela je sais que l'un ou l'autre va déjà affûter l'une ou l'autre question. Je voudrais vous remercier de la clarté de l'exposé et des réponses qui ont été apportées.

Je rappelle que j'ai écrit à l'ensemble des membres en vue d'avoir leurs attentes pour les auditions à formuler. Je vous propose de clore l'inscription de ces demandes le 6 mars prochain et donc de vous donner à tous ce congé dit de Carnaval pour bien vous permettre de réfléchir à l'opportunité de solliciter des auditions.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'aimerais savoir si nous avons pu, suite au débat que nous avions eu dans le cadre MERCOSUR, lancer l'invitation à l'intention du commissaire européen.

M. le Président. - Non seulement, nous avons adressé un courrier au commissaire européen, mais il m'a faire part de sa disponibilité. Ainsi, d'ailleurs que le nouveau président du Comité des Régions.

Nous sommes en train d'examiner avec eux, dans leur agenda, les disponibilités. La réponse que je vous donne est tout à fait positive.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais amener un second débat, que l'on a commencé à enclencher, sur la suite des procédures en ce qui concerne le Semestre européen et la possibilité d'avoir à la fois un commentaire concret du rapport et puis l'échange…

M. le Président. - Le commentaire, ce serait le 26 mars. C'est ce que je viens de proposer à M. Vanden Bosch.

La deuxième chose est d'envisager, mais vous me permettrez d'entamer un dialogue avec le ministre-président pour voir s'il trouve opportun de venir devant notre Commission chargée de questions européennes pour faire ce commentaire. Je ferai la démarche.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Pour être sûr que les collègues des différents groupes partagent la demande, j'ai entendu M. Cornillie s'exprimer dans ce sens, mais je n'ai pas entendu mes collègues. Monsieur le Président, c'est plus fort si vous pouvez parler au nom de l'ensemble des groupes politiques de cette commission.

M. le Président. - Je n'ai pas entendu d'élément négatif, et qui ne dit mot consent.

M. Desquesnes (cdH). - C'est parfait pour moi, Monsieur le Président.

M. le Président. - Pouvons-nous en rester sur cette question ?

Je vous remercie à nouveau, M. Vanden Bosch, et je vous souhaite une excellente après-midi.

La commission a décidé de procéder jeudi 26 mars 2020 à l'audition de M. Vanden Bosch et Mme Nuyts, conseillers en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Ceci clôt nos travaux de ce jour. - *La séance est levée à 16 heures 5 minutes*.

La séance est levée.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Hervé Cornillie, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Samuel Nemes, PTB
Mme Rachel Sobry, MR
M. Xavier Vanden Bosch, Conseiller en charge des matières économiques et du Semestre européen à la Représentation de la Commission européenne en Belgique

ABRÉVIATIONS COURANTES

DG	directeur général/direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
InvestEU	programme destiné à soutenir l'investissement en Europe
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	produit intérieur brut
SDG	Sustainable Development Goals (Objectifs de développement durable)
SPW	service public de Wallonie